

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2007

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

9 - Budget Principal: exercice 2007. Budget primitif.

Section d'Investissement : 6 424 438,66€.

En dépenses, outre des reports de crédits de 2006 pour 1 594 962,25 €, un programme d'investissements nouveaux, dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe, est inscrit pour 4 529 476, 41 €. Ce niveau d'investissement est supérieur au niveau moyen annuel, mais ne nécessitera aucun nouvel emprunt, uniquement la mobilisation, pour 3,3 millions d'euros, de l'emprunt reporté de 2005 et 2006.

Au printemps, une campagne d'exploration subaquatique sera menée au Pont de Cran. Si une intervention s'avérait nécessaire dès cette année, les crédits (800 000 €) seraient inscrits par décision modificative, financés par des recettes nouvelles, espérées mais non encore inscrites au nom du principe de sincérité.

Section de fonctionnement : 4 754 363,26 €.

Du fait de la reprise des résultats au primitif, les crédits inscrits en dépenses sont supérieurs à ceux du budget primitif 2006. En outre, les dépenses de personnel intègrent la masse salariale et les frais généraux des nouveaux emplois de la politique de bassin.

Enfin, le versement important au budget annexe concession fait également progresser le budget de fonctionnement.

En recettes, le versement du budget annexe Centrale d'Eau (½ du coût du barrage d'Arzal) et le report pour 1 085 914,04 € de l'excédent 2006 permettent d'équilibrer la section avec une augmentation des participations statutaires des départements limitée à +2 % par rapport à 2006 (soit 789 796 € pour chacun des 3 départements).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif Principal de l'exercice 2007
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes

REÇU EN PRIJECTURE NANTES, LE 0 6 AVR. 2007 Pour Extrait Conforme LE PRESIDENT

Yvon MAHE